



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-471

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
rue du 8 mai 1945 (au niveau de l'intersection avec la rue du Tonkin)
du lundi 1 décembre au lundi 8 décembre 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 07 novembre 2025 par Madame Jennifer LOCQUET pour ENSIO,
405 rue Claude Bernard à ROUVRAY (62320),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'accès à la chambre télécom existante pour des travaux sur le câble réseau clients, rue du 8 mai 1945 (au niveau de l'intersection avec la rue du Tonkin) à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise ENSIO, 405 rue Claude Bernard à ROUVRAY (62320), à partir du 1 décembre jusqu'au 8 décembre 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés, situés rue du 8 mai 1945 (au niveau de l'intersection avec la rue du Tonkin) à ISBERGUES, du 1 décembre jusqu'au 8 décembre 2025 inclus.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure et il sera interdit de dépasser.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise ENSIO chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

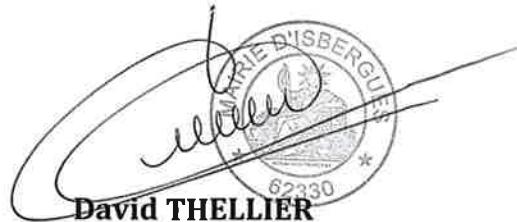
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-471

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **17 NOV. 2025**

Le Maire,



David THELLIER

Publié le **18 NOV. 2025**